



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 29 janvier 2015
18 heures 00**

Date de la convocation : 21 janvier 2015

Nombre de membres « assainissement »: 20

Présents « assainissement »: 14

Excusés « assainissement »: 6

Pouvoirs « assainissement »: 5

Nombre de membres « eau »: 6

Nombre de présents « eau »: 5

Excusés « eau »: 1

Pouvoirs « eau » : 0

Nombre de membres : 25

Nombre de présents « syndicat »: 18

Excusés «syndicat »: 7

Pouvoirs « syndicat » : 5

Points inscrits à l'ordre du jour

- Budget Orne Aval : décision modificative n°02 budget 2014 (15/001) - Délégués Syndicat
- Encaissement chèque EDENRED (15/002) - Délégués Syndicat
- Attribution indemnité percepteur (15/003) - Délégués Syndicat
- Renouvellement adhésion « prévention & santé au travail », Contrats d'Assurance prévoyance de garanties complémentaires au statut des agents (15/004) - Délégués Syndicat
- Souscription contrat risques statutaires (15/005) - Délégués Syndicat
- Budget Assainissement collectif 2015 (15/006) – Délégués Asst
- Budget Orne Aval (Fonct général, ANC et Eaux pluviales) 2015 (15/007) – Délégués Syndicat
- Budget Eau 2015 (15/008) – Délégués Eau

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué « asst » de la commune de Ste Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 04 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Points soumis à délibération :

1. Budget Orne Aval : décision modificative n°02 budget 2014 (15/001) - Délégués Syndicat

M. le président explique aux délégués «syndicat» du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2014 « Orne Aval» pour régularisation.

Cette décision modificative n°2 visant à effectuer la prise en charge d'un certificat de dépenses imprévues (visé sous-préfecture le 05/01/2015): basculement du chapitre des dépenses imprévues vers chapitre des immobilisations incorporelles.

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°2 de l'exercice 2014 budget « Orne Aval »

Budget Voté :

Section Dépenses d'Investissement
Chapitre 020 : 11 344.15 €
Chapitre 20 : 2 000 €

Décision modificative :

Section Dépenses d'Investissement
Chapitre 020 : 5 344.15 € (- 6 000 €)
Chapitre 20 : 8 000 € (+6 000 €)

Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget « Orne Aval » telle que présentée ci-dessus.

2. Encaissement chèque EDENRED (15/002) - Délégués Syndicat

M. le président explique au comité que la société EDENRED avec lesquelles le syndicat travaille pour la fourniture de tickets restaurant, a émis un chèque représentant la quote part des tickets restaurant perdus ou périmés revenant de droit à la collectivité. Aussi, il est proposé d'autoriser l'encaissement de ce chèque sur le budget Orne Aval à hauteur de 415 €

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent l'encaissement de ce chèque de 415 €, budget Orne Aval.

3. Attribution indemnité percepteur année 2014 (15/003) - Délégués Syndicat

- Vu le décret 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, de départements, et des régions,
- Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes,

Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- D'accorder l'indemnité de conseil au receveur syndical au taux de 100% au titre de l'année 2014,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. CORROY Éric, receveur syndical.

4. Renouvellement adhésion « prévention & santé au travail », Contrats d'Assurance prévoyance de garanties complémentaires au statut des agents (15/004) - Délégués Syndicat

M. Le président explique au comité que la convention « prévention et santé au travail » passée avec le Centre de Gestion de Meurthe & Moselle est arrivée à échéance le 31/12/2014.

Cette nouvelle convention a pour objet de déterminer, en collaboration avec la collectivité, les mises à disposition des membres de l'équipe de prévention et santé au travail assurées par le centre de gestion à son profit.

La mise en œuvre de cet objectif a pour finalité de :

- améliorer la prise en charge des agents en difficulté
- favoriser les échanges d'expérience entre les employeurs
- élaborer des stratégies et dispositifs communs en matière de gestion des emplois et des compétences pour intégrer ou réintégrer l'agent au cœur de la collectivité
- maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme.

De ce fait, M. le président propose de reconduire cette convention à compter du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2017 et de l'autoriser à signer tout document pour la mise en place effective de celle-ci.

Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent le président à signer la convention « prévention et santé au travail » avec le Centre de Gestion de Meurthe & Moselle dans les conditions ci-dessus mentionnées.

5. Souscription contrat risques statutaires (15/005) - Délégués Syndicat

Le Président rappelle :

- que le syndicat a, par lettre d'intention du 02 décembre 2014, demandé au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe & Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret 86-552 du 14/03/1986,
- Que le centre de gestion a communiqué au syndicat les résultats le concernant,

Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décident d'accepter la proposition ci-après du centre de gestion :

<u>Assureur :</u>	CNP ASSURANCES
<u>Durée du contrat :</u>	4 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2015
<u>Régime du contrat :</u>	capitalisation
<u>Préavis :</u>	adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois
<u>Conditions :</u>	<u>Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :</u> Formule tous risques, avec franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire Taux : 7.06%
	<u>Assurance pour les agents relevant de l'IRCANTEC :</u> Formule tous risques, avec franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire Taux : 1.15%

Et autorisent le président à signer les conventions en résultant et tout acte s'y référant.

6. Budget Assainissement collectif 2015 (15/006) – Délégués Asst

Monsieur le président présente au Comité Syndical le budget primitif 2015 de la régie Assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 3 122 455 €
Recettes : 3 122 455 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 639 406.99 €
Recettes : 2 639 406.99 €

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2015 de la régie Assainissement (Ets 468).

7. Budget Orne Aval (Fonct général, ANC et Eaux pluviales) 2015 (15/007) – Délégués Syndicat

Monsieur le président présente au Comité Syndical le budget primitif 2015 d'Orne Aval EP qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 318 020.55 €

Recettes : 1 318 020.55 €

Section d'investissement :

Dépenses : 139 684.06 €

Recettes : 139 684.06 €

Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2015 d'Orne Aval EP.

8. Budget Eau 2015 (15/008) – Délégués Eau

Monsieur le président présente au Comité Syndical le budget primitif 2015 de l'eau qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 416 299.55 €

Recettes : 1 416 299.55 €

Section d'investissement :

Dépenses : 447 269.98 €

Recettes : 447 269.98 €

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibérés à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 de l'eau (Ets 469).

Le président lève la séance à 20h00

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « asst » de Ste Marie aux chènes

Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.